

COMMUNE DE MONTAIGU**Séance du 30 octobre 2023****Membres en exercice : 13**

Date de la convocation: 23/10/2023

Présents : 7*L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART***Votants : 11****Pour : 9****Présents** : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, David MASCRET**Contre : 2****Abstentions : 0****Représentés** : Alexandre PRESTAIL par Freddy BESSE, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, Brigitte GONON par Matthieu DEBLED**Excusés** :**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE**Secrétaire de séance** : Freddy BESSE**Objet : Soumission au régime forestier de la forêt communale - DE_2023_035**

Madame le Maire expose que pour permettre à la propriété de continuer à être gérée de façon suivie, elle demande l'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales suivantes, appartenant à la commune :

Département	Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface (ha)
AISNE (02)	MONTAIGU	G	547	LA CENDRIERE	0,0774
		H	330	LE GROS TRACTE	0,5064
		H	331	LE GROS TRACTE	0,1685
		H	332	LE GROS TRACTE	0,0572
		H	333	LE GROS TRACTE	0,2748
		H	334	LE GROS TRACTE	0,1037
		H	351	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,1173
		H	353	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0656
		H	355	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0378
		H	356	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0270
		H	358	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0595
		H	402	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0017
		H	403	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0129
		H	406	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0293
		H	408	AU DESSUS DU RIEULOT	1,7232
		H	410	AU DESSUS DU RIEULOT	0,1148
		H	411	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0917
		H	412	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0616
		H	413	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0652
		H	415	AU DESSUS DU RIEULOT	0,0364
		H	714	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0251
		H	717	AU CHEMIN DE COURTRIZY	3,5763
		H	719	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,2362
		H	721	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,0876
		H	723	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,2617
		H	725	AU CHEMIN DE COURTRIZY	0,1169
		ZA	37	LE MARTIMONT	0,3215
		ZB	3	LE PRE COTTE	0,2670
		ZB	4 pie	LE PRE COTTE	0,6639

	ZL	84			
	ZY	57 pie			
				RF PREFECTURE DE LAON AUPRES DE LA MALADRIE LA FONTINETTE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 02/11/2023 002-210204756-20231030-DE-2023-085-DE	0,3400 0,7200 Total des surfaces 10,1482

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Accepte de solliciter l'Office National des Forêts, Agence de Picardie, pour établir le dossier correspondant,
- Autorise Madame le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,
 les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 02 / 11 / 2023
 et publié ou notifié
 le 03 / 11 / 2023